

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Session annuelle du Conseil
d'administration

Rome, 6–10 juin 2005

RAPPORTS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF SUR DES QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

Point 10 de l'ordre du
jour

PROJET DE DÉVELOPPEMENT APPROUVÉ PAR LE DIRECTEUR EXÉCUTIF (1ER JUILLET–31 DÉCEMBRE 2004) — AFRIQUE DU SUD 10394.0

Aide au renforcement des systèmes de suivi de
la vulnérabilité en Afrique du Sud et des
capacités d'analyse du Comité d'évaluation de
la vulnérabilité de la Communauté de
développement de l'Afrique australe

Durée du projet

Deux ans
(1^{er} janvier 2005 -31 décembre 2006)

Coût (dollars E.-U.)

Coût total pour le PAM

1 510 600

*Pour information**



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.A/2005/10-A
25 avril 2005
ORIGINAL: ANGLAIS

* Conformément aux décisions relatives à la gouvernance que le Conseil d'administration a approuvées à sa session annuelle et à sa troisième session ordinaire de 2000, les documents soumis au Conseil pour information ne sont discutés que si un de ses membres le demande expressément, suffisamment avant la séance, et si la présidence décide de faire droit à cette demande, considérant qu'il s'agit d'une utilisation appropriée du temps du Conseil.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur du Bureau régional pour l'Afrique australe (ODJ): M. M. Sackett

Attachée de liaison principale (ODJ): Mme E. Larsen tél.: 066513-2103

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le Superviseur de l'Unité des réunions et de la distribution (tél.: 066513-2328).



1. Au Sommet sur l'agriculture et la sécurité alimentaire de la Communauté du développement de l'Afrique australe (SADC) qui s'est tenu à Dar-es-Salaam en mai 2004, les chefs d'État de la SADC ont arrêté une stratégie de réduction de l'insécurité alimentaire dans la région. Ils ont pris acte de la nécessité de renforcer les capacités de suivi de la vulnérabilité afin de mieux en comprendre l'évolution dans la région et d'apprécier les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs énoncés lors du Sommet de mai 2004 et des objectifs du Millénaire pour le développement (MDG).
2. Depuis 2001, le Comité régional d'évaluation de la vulnérabilité, relevant de la Direction de l'alimentation, de l'agriculture et des ressources naturelles de la SADC, aide à établir et à renforcer des systèmes nationaux d'évaluation de la vulnérabilité au Lesotho, au Malawi, au Mozambique, au Swaziland, en Zambie et au Zimbabwe en collaboration avec le Système d'alerte rapide en cas de famine (FEWS-NET), le PAM, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Save the Children Fund (SCF) Royaume-Uni. Le Comité a pour mandat de coordonner la réalisation des activités d'évaluation de la vulnérabilité et des moyens de subsistance dans la région; actuellement, la République sud-africaine ne fait pas partie intégrante de l'initiative. Le projet de développement 10394.0 a donc pour but de contribuer à améliorer la formulation des politiques et l'administration des programmes relatifs à la sécurité alimentaire et à la protection sociale en République sud-africaine et dans les pays de la SADC.
3. Le Gouvernement de la République sud-africaine a fourni au PAM 10 millions de rands sur une contribution de 100 millions de rands destinée à aider le PAM et la FAO à combattre la crise en Afrique australe. Ce montant servira à appuyer la mise en place d'un système intégré d'information sur la sécurité alimentaire et de suivi de la vulnérabilité en République sud-africaine et à renforcer l'initiative d'analyse de la vulnérabilité de la SADC. Le but général du projet est double: i) renforcer les capacités techniques de suivi de la sécurité alimentaire et d'analyse de la vulnérabilité en République sud-africaine et ii) améliorer les capacités techniques et analytiques du Comité régional d'évaluation de la vulnérabilité de la SADC en vue de coordonner et de promouvoir les activités pluridisciplinaires d'analyse de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité.
4. Les deux composantes du projet seront menées de front; elles seront étroitement coordonnées et exécutées par étapes. Le projet s'appuiera sur le cadre institutionnel existant établi par les gouvernements des pays de la SADC. La composante sud-africaine sera administrée par l'Unité de la sécurité alimentaire du Ministère de l'agriculture; la composante SADC sera rattachée au secrétariat du Comité d'évaluation de la vulnérabilité de la SADC.
5. Ce projet va dans le sens de la Priorité stratégique 5 du PAM qui consiste à renforcer les capacités gouvernementales de gestion des programmes d'aide alimentaire. Il sera exécuté sur une période de deux ans allant du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2006 et pourra être éventuellement prolongé moyennant un appui financier du Ministère de l'agriculture de la République sud-africaine.

